

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES PÉTITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Pétition Sauvons les animaux et les orchidées sauvages de la colline du Mormont !

1. PREAMBULE

La minorité de la commission des pétitions est formée de la députée Valérie Induni ainsi que des députés Olivier Epars, Vincent Keller, Daniel Trolliet et Pierre Zwahlen, rapporteur.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Ce rapport se réfère au rapport de majorité quant aux modalités de la séance du 27 mai 2021 et aux arguments énoncés de part et d'autre concernant la pétition « Sauvons les animaux et orchidées sauvages de la colline du Mormont ».

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

La minorité prend la pétition partiellement en considération pour le classement du reste de la colline du Mormont en «zone protégée». Les trois autres demandes de la pétition relèvent en effet aujourd'hui de la justice (tolérance pour les actions d'occupation des militant-e-s et décision d'autoriser l'exploitation de la parcelle de la Birette) ou de l'industrie du ciment (fonds permettant la reconversion des travailleurs de LafargeHolcim qui ne souhaitent plus participer à la destruction de la biodiversité).

La délégation des pétitionnaires, composée de MM. Daniel Rochat (comité de l'Association de sauvegarde du Mormont) et d'Anoushavan Sarukhanyan (président de l'association Ecologie et Altruisme), a souligné le patrimoine naturel exceptionnel de la colline, située entre deux plaines autrefois alluviales et bassins versants du Rhin et du Rhône. Les relevés de batraciens en transit signalent en particulier une réduction cruelle en dix ans, passant de 3000 à 250 amphibiens seulement désormais par année.



Un couple de chouettes hulotte



Chat sauvage

Le flanc nord du Mormont constitue un lieu de passage important de la faune. Haut lieu de la diversité animale du canton, la colline compte plus de 500 espèces réparties entre les principaux groupes de la faune. Incluant des forêts à essences très diversifiées, le Mormont abrite aussi 33 espèces de mammifères de toutes tailles. Sept sont citées sur la liste rouge des animaux menacés en Suisse comme sur la liste des espèces prioritaires pour notre pays. On peut y observer le murin à moustache, le muscardin, le lièvre brun, la belette, le chamois, le chevreuil, le *chat sauvage* ou le cerf. 82 espèces d'oiseaux y vivent ou transitent, selon la liste d'espèces potentielles de la Station ornithologique de Sempach. 32 d'entre elles figurent sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Suisse et 17 présentent une priorité de conservation élevée pour notre pays. Le faucon crécerelle, le hibou moyen-duc, la *chouette hulotte*, l'alouette des champs y sont remarquables. Le climat chaud et sec de la colline et la diversité des habitats conviennent aux besoins des reptiles comme la couleuvre à collier, la coronelle lisse, le lézard agile et la vipère aspic, qui est au bord de l'extinction.



Les forêts thermophiles du Mormont servent de site d'hivernage aux batraciens de la région, à ceux notamment qui se reproduisent dans l'étang de la Bernoise au nord de la colline. La liste fournie par le Centre suisse de coordination pour la protection des amphibiens et reptiles de Suisse énumère huit espèces, dont six figurent sur la liste rouge des amphibiens menacés et sur celle des espèces prioritaires en Suisse. Le climat particulier est propice à 238 espèces d'insectes – dont 75 sont menacées dans notre pays - qui apprécient la chaleur et se répartissent en huit ordres et quarante-huit familles, selon le Centre suisse de cartographie de la faune et divers auteurs. Relevons parmi elles le *thécla du prunelier* (photos ci-dessus), un papillon brun proche de l'extinction.

La flore du Mormont comprend de nombreuses espèces rares, dont 23 d'*orchidées* (ci-dessous). Comptant plus de 900 espèces végétales, le site peut être considéré comme un des hauts lieux botaniques du canton de Vaud.



La morphologie particulière du massif, la flore xérothermophile, la faune très diversifiée et la richesse en associations forestières rares ont justifié l'importance nationale du site et son inscription à l'inventaire fédéral.

Etendre l'exploitation cimentière fragilise ce site d'une biodiversité exceptionnelle dans notre canton. Il importe de bien mieux protéger une colline devenue joyau du patrimoine naturel vaudois.

4. CONCLUSION

Trois demandes de la pétition ne relèvent plus des autorités exécutive et législative du canton.

La minorité de la commission recommande au Grand Conseil de prendre la pétition partiellement en considération, en vue d'un classement du reste de la colline du Mormont « en zone protégée ».

Lausanne, le 30 juillet 2021

*Le rapporteur de minorité :
(Signé) Pierre Zwahlen*